



## RIFSEEP corps techniques

**#MaPrimeEscroc - 3**

**TSDD**

**L'année de retard d'ISS :**

**Le solde des droits ISS 2020, dite année de retard, s'étalerait, à compter de 2022, sur 6 ans.**

\*\*\*\*\*

**Étalement sur 6 ans :**

Le solde sur 6 ans, ne prend aucunement en compte la réévaluation du coût de la vie, année par année. Selon une inflation à 2% (en-deçà de l'inflation 2021), sur 6 ans un **TSPDD en DIR perd 384 €**, et un **TSCDD en DDT perd 432 €**

L'administration est restée sourde à nos demandes de dégrèvement d'impôts, et n'a pas voulu non plus prendre en compte l'impact sur les aides sociales de chacun. Ce 1/6 ème versé chaque année, peut impacter le quotient familial du foyer fiscal.

Il n'y a pas d'engagement financier pluriannuel permettant d'assurer le financement de la dette de l'État. Est-ce à dire, que d'en l'éventualité de la mise en œuvre effective du paiement sur 6 ans, que le montant sera imputé sur la masse salariale du Ministère ? Dans les mesures catégorielles ?

Cet étalement sur 6 ans a été décidé par une ministre d'un gouvernement en fin de mandat. Rien ne garantit que cet engagement sera maintenu après le renouvellement de l'exécutif. « *Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent* ».

Enfin, pour ceux qui quittent le périmètre ministériel, le paiement se fera en une seule fois. Les impôts ? C'est plein pot !



**Cette analyse, Force Ouvrière l'avait déjà faite avant même que le sujet soit présenté en CTM. Force Ouvrière a boycotté le CTM et n'a donc pas servi de caution à l'administration.**

**Le SNP2E-FO demande, et a toujours demandé, le paiement intégral de l'année de retard en une seule fois et demande sa défiscalisation.**



**SNP2E - MTE - MCTRCT MM/ Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20  
@snp2e**